Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260626-DECM26_26_06_08-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 15
Date de convocation : 19 juin 2026

PRESENTS : MM. LE BORGNE Yannick - THOMAS Angélique - LESPERT Gaylord - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BOMBLED Dominique - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank - PINEL Isabelle - VETIL Christophe - FRIEDLANDER Julie

ABSENTE : COLLET Mélinda ayant donné pouvoir à LE CAM G.

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme Isabelle PINEL, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DECM2026.26.06-08 : FETE DE LA MUSIQUE – PRISE EN CHARGE DE L'ANIMATION :

Mme THOMAS rappelle que dans le cadre des animations de la commune, une fête de la musique s'est organisée de manière impromptue. A ce titre, un groupe est venu jouer de la musique.

Mme THOMAS sollicite la municipalité pour prendre ces frais au titre des crédits pour « Fêtes et cérémonies » article 6232.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais d'animation du groupe SIX 4 SEVENTIES s'élevant à 400 €. La somme sera réglée à l'article 6232.

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

I. PINEL

Le Maire,

Y. LE BORGNE